



---

## **Comité des services en français Mandat**

**But du comité :** Passer en revue et fixer des normes afin de fournir des services en français dans tous les programmes de la filiale.

**Objectifs:**

1. Établir les postes désignés francophones par l'entremise du Plan des ressources humaines.
2. Évaluer le pourcentage de personnes desservies et qui demandent le service en français.
3. Réviser la politique et les procédures par rapport à l'offre active des services en français.
4. Passer en revue le plan d'action du Plan de désignation des services en français et le présenter au conseil d'administration.
5. Assurer la consultation auprès des consommateurs, des membres de la famille et des fournisseurs de service par rapport à la satisfaction des services offerts.

**Responsabilisation:**

Le comité des services en français se rapporte directement au conseil d'administration de la filiale.

**Réunions:** Minimum de deux réunions durant chaque exercice fiscal.

**Président(e):** Sera nommé(e) par le conseil d'administration.

**Adhésion:** L'adhésion est composée de tous les directeurs qui parlent le français et une représentation des consommateurs, membres des familles, fournisseurs de service et citoyens visés.

**Période de revue:** Le mandat sera passé en revue tous les douze mois.